



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
127, rue Mgr-Labrie

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, à toute personne intéressée :

Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à l'immeuble situé au 127, rue Mgr-Labrie, à Godbout.

La demande vise à permettre la construction d'un garage d'une superficie de 44,59 m², ce qui porterait la superficie totale au sol des bâtiments complémentaires à 99,52 m², alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 2016-102 prévoit une superficie maximale de 91,04 m², correspondant à 80 % de la superficie du bâtiment principal.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **13 octobre 2026**, à **19h00** au 102, rue Alexandre à Godbout.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À GODBOUT, ce 28e jour de septembre 2026.

Marie-Pier Larouche

Marie-Pier Larouche

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Godbout